



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040210

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 27/03/2024 10H44 C:025446 I:40760
V/REF : 936975
V/Email reçu le Mercredi 27/03/2024 a 10H44

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 730
IMMEUBLE : AUBEPINES
82 RUE DES AUBEPINES
BATIMENT B1
69400 ARNAS

Vaulx en Velin, le 04 Avril 2024

Référence Marché: M_231060003-1

LOCALISATION : ALLEE N82 AUBEPINES - CONTACTER MME NEVERS AU RDC - TEL:06 26650256
MOTIF : INTERVENIR POUR WC BOUCHE - DEBOUCHAGE A PARTIR DU LOGEMENT 1002 DE MME
NEVERS - REMARQUE : MERCI DE CONTROLER LE TABOURET EXTERIEUR SITUE SOUS
LES BALCONS LE LONG DE LA VOIE DE CIRCULATION

Donneur d'ordre : Mme A. DURAND JUILLARD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage mécanique/électromécanique avec matériel type K 50.

LE 28/03 A 08H00 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME NEVERS
DEBOUCHAGE/CURAGE ELECTROMECHANIQUE A PARTIR DU WC JUSQUE DANS LA COLONNE
SUR ENVIRON 5ML
CONTROLE BON ECOULEMENT - RAS
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 28/03/24 a 11H47 Mme A. DURAND JUILLARD

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040210

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,25	CU0001-H(s)	curage >1er tampon collecteur	2	140,68	457,21
TOTAL H.T.					457,21
T.V.A. a 10,00%					45,72
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>502,93</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 936975 du 27/03/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif

☒

Individuel

☐

- 2 ans

☐

Non Conventionné

☐

Fournitures seules

☐

Travaux dits urgents

☐

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

82 rue des Aubépines
BATIMENT B1
69400 ARNAS

Référence de la Demande

N°: 746 977 du 26/03/2024

THCCOLPCI Txv hors contra Colonnes eu ev Partie cne int.

01-EE-2230-ENT-61563100

Marché : M - 231060003-1

00730-00001-00001 82 rue des Aubépines
BATIMENT B1

Délai

Date limite exécution : 11/04/2024

Observations

BC VALIDE PAR COLETTE GIROND

TEL MME NEVERS 06-26-65-02-56

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0001 Forfait curage jusqu'au 1er tampon collecteur (remise au diamètre initial de la canalisation) compris aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux (unité=Heure) à partir du logement 1002 loué à Mme NEVERS France (06-26-65-02-56) le WC est bouché Remarque : MERCI DE CONTROLER LE TABOURET EXTERIEUR SITUE SOUS LES BALCONS LE LONG DE LA VOIE DECIRCULATION Merci de nous adresser un CR détaillé (impératif)	1,00	140,69	140,69	14,07	154,76
				Total H.T.	140,69
				Total TVA	14,07
				Total TTC	154,76

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux

EDN5



Bon de Commande

N° : 936975 du 27/03/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE TREVoux

21, rue des Magnolias

Le Grandiflora

01600 TREVoux

Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par DURAND-JUILLARD Adélaïde le 27/03/2024

Le Responsable
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **82 rue des Aubépines BATIMENT B1 69400 ARNAS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **27/03/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 936975